

COMMUNE DE CHAMBEON

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 janvier 2020

Présents : Mme Michelle DELORME, M. Bernard PICARLES, M. Pierre FONTIMPE, Mme Lucie FRECON, Mme Agnès MARGOTAT, Mme Nicole MATHIEU et M. Julien COLLANGETTE.

Excusé : M. Antony PILON qui donne pouvoir à M. Julien COLLANGETTE.

Mme Lucie FRECON a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05-12-2020.

Le compte-rendu de la séance du 05/12/2020 est adopté à l'unanimité.

VENTE MAISON RUE DU MOULIN

La première offre d'achat pour la maison 14 rue du Moulin n'ayant pas abouti, le conseil Municipal délibère pour accepter une nouvelle offre à hauteur de 113000 €. (D1-2020-01-23).

LAMPADAIRE VANDALISE

Madame le Maire informe qu'un lampadaire rue du Pigeonnier a été vandalisé. Elle l'a signalé à la gendarmerie pour demander une meilleure surveillance. Comme il s'agit de l'éclairage public, c'est le SIEL qui le remplacera et la participation de la commune sera de 329€. (D2-2020-01-23).

TRANSMETTEUR GSM POUR ALARME ECOLE

Suite à l'installation de la fibre, pour que l'alarme intrusion soit transmise sur les téléphones, il faut installer un transmetteur GSM. Le conseil municipal étudie les deux devis proposés et valide le moins disant soit 355.20 euros TTC. (entreprise Peillard de Montbrison). (D3-2020-01-23).

PREPARATION DES BUDGETS 2020

Le Conseil municipal prépare les budgets pour l'année 2020 (communal, eau, assainissement) en se basant sur les comptes administratifs 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire a constaté que l'état de la voirie RD107 entrée Sud de la commune est fortement dégradé. Les travaux d'entretien réalisés en 2019 ne sont d'aucune efficacité. Un mail a été adressé au conseil départemental pour demander de restructurer ce tronçon d'environ 400 m linéaire.

DOSSIER EN COURS

Madame Le Maire informe que les travaux impasse de la mairie pour le séparatif des eaux pluviales sont en cours de réalisation et se déroulent normalement.

Des fuites d'eau ont été constatées au plafond de la salle des fêtes, l'employé communal a trouvé des tuiles cassées. De jeunes individus ont été aperçus sur les toits. La gendarmerie a été mise au courant.

Madame le Maire donne lecture de deux courriers de remerciements.

Madame la trésorière a indiqué aux maires les modalités de remboursement de la taxe d'habitation aux communes suite à sa suppression. Chaque commune recevra finalement la même somme qu'avant.

Madame le Maire informe que concernant le PLU, vu les délais de réponse des avis, il n'est pas envisageable de le finaliser avant les échéances électorales.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15. 3 délibérations prises lors de ce conseil municipal.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 20 février 2020 à 20h30.

Michelle Delorme, Maire de Chambéon.

